



CADRE INSTITUTIONNEL ET
OPÉRATIONNEL POUR UN SYSTÈME
D'ALERTE PRÉCOCE ET D'ACTION
RAPIDE MULTIRISQUE POUR L'AFRIQUE

Octobre 2022

Avec le soutien de



Suède
Sverige



Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale



UN Office for Disaster Risk Reduction



Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs, représentant la fondation CIMA, et ne reflètent pas nécessairement celles des Nations Unies, notamment le PNUD, des agences de donateurs, des États membres de l'Union africaine ou des Nations Unies. Les appellations employées et la présentation des informations dans la présente publication n'impliquent de la part des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© Commission de l'Union africaine, 2022. Tous droits réservés.

Résumé

Le cadre stratégique institutionnel et opérationnel de l'Afrique pour la mise en œuvre d'un système d'alerte précoce et d'action rapide multirisque (abrégé MHEWAS en anglais) vise à réduire les pertes dues aux catastrophes en veillant à ce que des systèmes d'alerte précoce aux niveaux continental, régional et des États membres soient pleinement coordonnés, afin de garantir une action rapide efficace. Les structures et les orientations définies dans le cadre aideront les décideurs et les spécialistes du secteur à renforcer les capacités et à orienter les investissements en faveur du système d'alerte précoce et d'action rapide multirisque, ce qui contribuera à éviter à l'avenir que des urgences de faible ampleur ne se transforment en catastrophes.

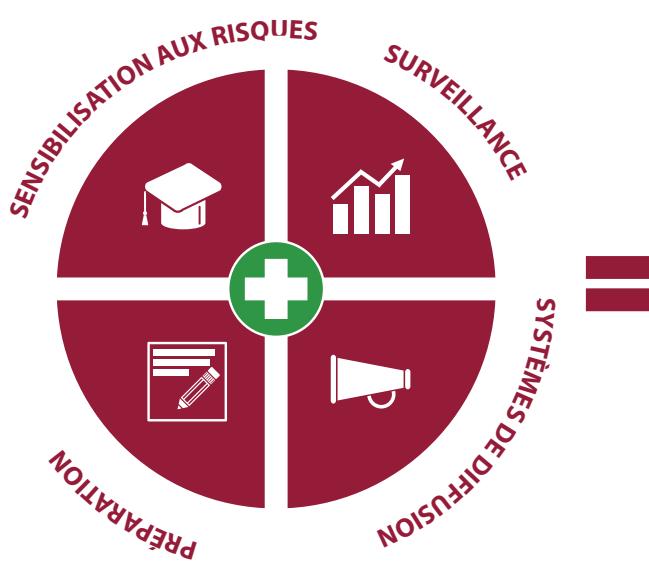
Les investissements dans les initiatives d'alerte précoce et d'action rapide sauvent des vies, protègent les acquis en matière de développement, les moyens de subsistance et l'environnement, et réduisent le coût des

interventions en cas de catastrophe. Toutefois, les alertes ne seront efficaces que si elles sont envoyées en temps utile à ceux qui doivent agir, et que ces derniers savent ce qu'ils doivent faire.

Les alertes qui n'atteignent pas les personnes tenues d'agir, ou qui ne déclenchent pas une action précoce efficace, auront échoué. Par conséquent, tous les systèmes d'alerte doivent inclure quatre composantes essentielles qui doivent être harmonisées et coordonnées. La figure 1 ci-dessous présente ces composantes : i) connaissance des risques ; ii) services de surveillance et d'alerte ; iii) diffusion des alertes et communication ; et iv) préparation et capacité d'intervention.

L'exécution de ces différentes composantes est compliquée par le fait qu'elles relèvent généralement de la responsabilité de ministères ou d'organismes sectoriels distincts, ou qu'elles sont exécutées à différents niveaux juridictionnels.

COMPOSANTES DU SYSTÈME D'ALERTE ET D'ACTION PRÉCOCE



AVANTAGES DU SYSTÈME D'ALERTE ET D'ACTION PRÉCOCE



Figure 1 : Composantes et avantages d'un système d'alerte précoce

Le cadre du Système africain d'alerte précoce et d'action rapide multirisque (*Africa Multi-Hazard Early Warning and Early Action System – AMHEWAS* en anglais) prévoit un programme de développement de sept ans pour relever ces défis. Il propose les structures nécessaires pour assurer une coordination efficace entre et à travers les différentes entités et organisations responsables des différentes composantes d'alerte précoce.

Le cadre a été élaboré en consultation avec des parties prenantes et des experts de la Commission de l'Union africaine (CUA), des communautés économiques régionales (CER) et des gouvernements nationaux, ainsi que des partenaires internationaux, tels que les Nations Unies.

Par ailleurs, il ne modifie pas le rôle des organisations, unités ou départements sectoriels existants, à l'échelon des États membres, des CER et du continent. Il ne fait pas non plus double

emploi avec le travail entrepris dans le cadre des nombreux programmes de renforcement des capacités soutenus par des partenaires internationaux, tels que les Nations Unies, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et d'autres organismes.

Il a au contraire été conçu pour soutenir les organisations existantes et les initiatives de renforcement des capacités en établissant un processus plus structuré pour l'échange de données et d'informations au-delà des frontières juridictionnelles.

Les coordinateurs du MHEWAS et les groupes de travail techniques multidisciplinaires sur l'alerte précoce proposés, aux niveaux continental, régional et des États membres, contribueront au renforcement des capacités en assurant un partage efficace des meilleures pratiques, en identifiant des possibilités de réduction des coûts et en attirant des investissements grâce à divers partenariats.

Contexte du système d'alerte précoce et d'action rapide multirisque pour l'Afrique

Les catastrophes restent un défi permanent pour de nombreux États africains. L'Union africaine a constaté que les catastrophes liées aux phénomènes climatiques et météorologiques sont plus fréquentes et plus graves d'année en année. Les répercussions en termes de vies perdues et de préjudices économiques sont importantes et ne cessent d'augmenter.

Des alertes précoces facilitant une action rapide efficace peuvent freiner ces tendances dangereuses, et ainsi sauver des vies et des moyens de subsistance, limiter les conséquences économiques négatives et protéger les acquis du développement, ainsi que l'environnement.

Le cadre du système africain d'alerte précoce et d'action rapide multirisque (AMHEWAS) proposé s'appuie sur les structures législatives, politiques ou d'encadrement existantes et sur les dispositions institutionnelles de la CUA. La mise en place de systèmes d'alerte précoce efficaces est un objectif de l'Union africaine depuis 2015, date à laquelle le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 a fixé l'objectif « d'améliorer nettement, d'ici à 2030, l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe. »

L'adoption du cadre et l'exécution du programme de développement prévu d'une durée de sept ans contribueront à la réalisation de ces engagements. Les catastrophes n'ont pas de frontières entre les juridictions et leurs effets sont de plus en plus transfrontaliers et en cascade.

C'est pour cette raison que le Cadre de Sendai a appelé à un changement de paradigme dans la manière dont les informations sur les risques sont élaborées, évaluées et utilisées dans les systèmes d'alerte précoce multirisques, les stratégies de réduction des risques de catastrophe et les politiques gouvernementales.

Ce changement de paradigme implique une coordination efficace entre les différents systèmes d'alerte sectoriels, et entre les États membres, les CER et à l'échelle du continent, afin de mettre un frein à ces tendances dangereuses.

Ces dernières années, de nombreux États membres, avec le soutien des organismes continentaux et régionaux, et des partenaires internationaux, ont fait des progrès significatifs dans la mise à disposition d'alertes précoces pour des risques spécifiques, tels que les inondations et les sécheresses. Le cadre de l'AMHEWAS propose des mécanismes de partage des bonnes pratiques et d'apprentissage pour aider les États membres à améliorer leurs systèmes nationaux et régionaux d'alerte précoce et d'action rapide, ainsi qu'à établir des structures pour des systèmes d'échange de données et des dispositifs d'alerte transfrontaliers plus efficaces.

Presque toutes les évaluations des systèmes d'alerte précoce et d'action rapide existants en Afrique ont mis en lumière des lacunes en matière de capacités des ressources humaines, des systèmes et des infrastructures telles que les équipements de surveillance des risques ou les réseaux de communication des alertes. Les

structures de coordination et de partage des informations établies dans le cadre sont conçues pour combler ces lacunes en cherchant les possibilités de partager les bonnes pratiques, de tirer le meilleur parti des ressources techniques et de réduire le chevauchement des efforts. Cela ne suffira certes pas à résoudre toutes les lacunes découvertes, mais cela permettra de trouver des

solutions potentielles et d'élaborer une analyse de rentabilisation des investissements.

L'apport d'un soutien par le biais de groupes de travail techniques permettra également aux opérateurs de systèmes d'alerte d'accéder à un réservoir d'expertise et de conseils techniques auquel ils n'ont pas forcément accès actuellement.

Directives internationales

En 2017, le Réseau international sur les systèmes d'alerte précoce multirisques a mis à jour ses recommandations en matière de développement de systèmes d'alerte précoce, afin d'inclure les révisions émanant du Cadre de Sendai. Cela comprenait la reconnaissance des avantages des systèmes d'alerte précoce multirisques.

Les orientations identifient quatre éléments essentiels que tout système d'alerte précoce doit comporter pour garantir qu'une alerte efficace et une action rapide puissent être mises en place.

Tous les systèmes d'alerte, quel que soit le danger qu'ils surveillent, doivent impérativement comporter ces quatre éléments fondamentaux. Bien que les modalités techniques de surveillance

diffèrent pour chaque type de danger, il existe d'innombrables possibilités, concernant différents types de dangers et au-delà des différentes frontières juridictionnelles, pour le partage de données, la collaboration et les partenariats.

Travailler au sein de partenariats mutuellement bénéfiques en faveur de l'exécution du MHEWAS au-delà des frontières entre les secteurs et les juridictions peut contribuer à réduire le chevauchement des efforts, et ainsi limiter le coût de la prestation et fournir des alertes plus fiables qui tiennent pleinement compte des effets en cascade d'une catastrophe.

La figure 2 ci-dessous présente les quatre composantes essentielles.

Connaissance des risques de catastrophe

- Les principaux dangers et les menaces qui y sont associées ont-ils été identifiés ?
- L'exposition, les vulnérabilités, les capacités et les risques ont-ils été évalués ?
- Les rôles et responsabilités des parties prenantes ont-ils été identifiés ?
- Les informations sur les risques ont-elles été consolidées ?

Détection, surveillance, analyse et prévision des dangers et des conséquences possibles

- Existe-t-il des systèmes de surveillance en place ?
- Existe-t-il des services de prévision et d'alerte en place ?
- Existe-t-il des mécanismes institutionnels en place ?

Diffusion des alertes et communication

- Existe-t-il des processus organisationnels et de prise de décision fonctionnels en place ?
- Existe-t-il des systèmes et des équipements de communication fonctionnels en place ?
- Les alertes précoce fondées sur les effets sont-elles communiquées efficacement pour déclencher une action par des groupes cibles ?

Préparation et capacités d'intervention

- Des mesures de préparation aux catastrophes, y compris des plans d'intervention, ont-elles été développées et sont-elles opérationnelles ?
- Des campagnes de sensibilisation et d'éducation de la population sont-elles menées ?
- La sensibilisation et la réaction de la population sont-elles testées et évaluées ?

Figure 2 : Quatre composantes essentielles d'un système d'alerte précoce : liste récapitulative des systèmes d'alerte précoce multirisques, 2017

Structure continentale

ACTIVITÉ	PRODUIT	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	OBJECTIF GLOBAL	IMPACT
1. Lancement du Programme de MHEWS continental 2. Sensibilisation des décideurs 3. Nomination des coordinateurs du MHEWS 4. Création de EW-TWG 5. Organisation d'un sommet sur le MHEWS continental et de conférences semestrielles sur le MHEWS	Établissement du Programme de MHEWS continental	Approbation du Programme de MHEWS avec un engagement d'exécution aux plans politique et financier		
6. Amélioration des protocoles sur l'évaluation des dangers, des vulnérabilités et des risques 7. Établissement d'un protocole d'entente pour le partage des données et des informations sur les risques 8. Création d'un référentiel commun de données et d'informations sur les risques 9. Soutien à la formation et au renforcement des capacités 10. Création de protocoles d'échange des alertes 11. Création de la salle de crise du AMHEWS 12. Renforcement des capacités en matière de surveillance et de prévision 13. Formation des spécialistes de la surveillance et de la prévision 14. Évaluation et essais de diffusion des alertes 15. Élaboration de directives et de PON pour la diffusion 16. Adoption d'un protocole d'alerte commun 17. Déploiement de technologies de télécommunication 18. Mise à l'essai et adoption du MHEWS continental 19. Préparation de plans d'action rapide multirisques 20. Élaboration de matériel de sensibilisation et formation aux risques 21. Mise en place d'une formation pour les intervenants sur l'action rapide du MHEWS 22. Réalisation de simulations et d'exercices réguliers	Mise en place de protocoles communs et d'une plateforme pour le partage des données et informations sur les risques Amélioration des services de surveillance des dangers et d'alerte 24/7 Livraison de systèmes de diffusion d'alertes de bout en bout, y compris la connectivité du « dernier kilomètre » Élaboration de protocoles et de supports pour la planification, la formation et les entraînements	2. Meilleure connaissance des risques 3. Amélioration des compétences de surveillance et d'alerte 4. Amélioration de la diffusion et de la communication des alertes 5. Renforcement des capacités de préparation efficace, d'intervention et d'action rapide	AMÉLIORER NETTEMENT, D'ICI À 2030, L'ACCÈS DES POPULATIONS AUX DISPOSITIFS D'ALERTE RAPIDE MULTIRISQUE ET AUX INFORMATIONS ET ÉVALUATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE CATASTROPHE	RÉDUIRE LA MORTALITÉ LIMITER LES PERTES ÉCONOMIQUES PROTÉGÉR LES MOYENS DE SUBSISTANCE

Figure 3 : Vue d'ensemble du programme d'alerte précoce et d'action rapide multirisque pour l'Afrique

Conscients du fait que la diffusion d'alertes précoces est une responsabilité première des États membres, la Commission de l'Union africaine (CUA) et les CER ont entrepris l'élaboration du cadre du système africain d'alerte précoce et d'action rapide multirisque (AMHEWAS) dans le but de fournir des orientations opérationnelles sur la coordination et les communications multi-agences et multisectorielles. Cela devrait prévenir et atténuer les situations de catastrophe grâce à une action précoce efficace déclenchée par des prévisions exactes et des alertes précises.

Pour compléter ces actions rapides, la Commission créera une salle de crise qui fournira une assistance

dans l'échange de données et d'informations à l'échelle continentale. Les centres d'opérations d'urgence existants aux niveaux des CER et des États membres pourraient jouer un rôle similaire. Les systèmes d'alerte précoce, même pour un seul danger comme les inondations, sont complexes et nécessitent une coordination étroite entre plusieurs partenaires pour garantir que les composantes nécessaires du système d'alerte sont en place et que toutes les données pertinentes sont échangées.

Ces partenaires peuvent inclure les acteurs responsables des services climatologiques, de la prévention des conflits, de la consolidation de

la paix et de la sécurité, de la sécurité sanitaire, alimentaire et hydrique, ou encore de la gestion des risques de catastrophe.

La création de systèmes d'alerte précoce prenant en charge plusieurs dangers et transcendant les frontières juridictionnelles ajoute des niveaux supplémentaires de complexité. Par conséquent, le développement d'un système à l'échelle du continent doit être considéré comme un processus à long terme exigeant un engagement fort des parties prenantes dans de multiples secteurs.

Au cours du programme de développement d'une durée de sept ans, la technologie d'alerte précoce évoluera inévitablement. Le programme doit donc être suffisamment flexible pour permettre aux plans de s'adapter et de répondre aux évolutions et aux possibilités à mesure que celles-ci se présenteront.

Dans cette optique, le cadre définira une feuille de route d'activités visant à améliorer et à développer davantage les systèmes d'alerte existants.

Le programme offre également l'occasion d'élaborer un modèle à long terme pour la livraison du MHEWAS continental. L'ébauche devrait être examinée et précisée par les parties prenantes avant que les propositions finales ne soient présentées aux décideurs pour examen.

Cette approche à long terme et adaptative permettra d'une part de soutenir des améliorations

immédiates dans l'exécution de systèmes d'alerte existants, et d'autre part de fournir des structures à travers lesquelles les partenaires continentaux de la CUA pourront travailler en faveur de la livraison du système d'ici à 2030.

Ce programme pluriannuel d'engagement et de renforcement des capacités sera exécuté en trois étapes distinctes. Cette approche a été conçue de manière à accorder du temps aux discussions nécessaires et permettre aux parties prenantes de s'engager sur les questions clés avant que les décisions ne soient prises par les acteurs nationaux et régionaux concernés. Cela concède également le temps nécessaire pour établir toutes les structures de soutien qui pourraient être indispensables aux niveaux des États membres, des CER et du continent.

Le programme vise à répondre à l'engagement de la Commission de l'Union africaine de fournir le MHEWAS continental d'ici à 2030. Il prévoit notamment des révisions annuelles par les décideurs, afin que certaines parties du programme puissent être accélérées et livrées plus rapidement si les circonstances le permettent.

Les 22 activités génériques contribuant à la réalisation de cinq produits répondent à différents objectifs. La livraison de ces produits conduira, à son tour, à la réalisation de l'objectif général d'achèvement du MHEWAS à l'horizon 2030. La figure 3 ci-dessus présente les activités, les produits, les objectifs spécifiques et l'objectif général, ainsi que les effets attendus.

Méthodologie pour le développement du MHEWAS

La fondation de recherche CIMA a entrepris une évaluation en profondeur des systèmes d'alerte précoce et d'action rapide aux niveaux continental, régional et national, commandée par la CUA et le PNUD. L'analyse a porté, entre autres, sur les systèmes de gouvernance, les caractéristiques financières, technologiques et sociales qui influent sur la préparation, l'alerte précoce et l'intervention aux niveaux national et supranational.

La méthodologie employée pour produire le cadre institutionnel a compris quatre étapes :

Étape 1 : Évaluation des systèmes d'alerte précoce existants

Une évaluation complète des systèmes d'alerte précoce existants selon un processus de recherche en trois étapes : i) Introduction, cartographie des parties prenantes et organisation d'un outil d'évaluation commun pour la collecte de données ; ii) validation et analyse des données parallèlement à des entretiens de suivi avec les parties prenantes ; et iii) préparation d'un rapport d'évaluation détaillé incluant des recommandations concrètes et réalisables.

Étape 2 : Élaboration d'un premier projet de cadre institutionnel et opérationnel

Les résultats du rapport d'évaluation détaillé ont été utilisés pour définir les concepts et les structures initiales du cadre continental pour les consultations et entretiens multipartites. Les informations obtenues à l'issue de la consultation des parties prenantes ont conduit à l'élaboration d'un premier projet consolidé utilisé dans la troisième étape.

Étape 3 : Élaboration d'une version finale du cadre institutionnel et opérationnel

Pour garantir la durabilité et l'appropriation des parties prenantes concernées, le cadre final a été rédigé à partir des consultations approfondies avec les parties prenantes et les principales personnes responsables désignées par les organisations régionales et les États membres.

La version finale du cadre opérationnel a ensuite été révisée en consultation avec la CUA pour produire une ébauche, évaluée durant le processus de validation avec les États membres.

Étape 4 : Validation du cadre

La quatrième étape a été consacrée à la mise au point de la version finale du cadre et à l'élaboration d'un plan de travail concret associé aux produits pour les rendre plus efficaces.

La version finale du cadre, présentée aux États membres de l'UA et aux CER pour validation, a identifié trois étapes clés pour la mise en œuvre du programme de MHEWAS.

Programme de développement du MHEWAS en trois étapes sur sept ans

Il a été convenu par les États membres de l'UA et les CER que ce programme pluriannuel d'engagement et de développement du MHEWAS sera exécuté en trois étapes distinctes réparties sur sept ans.

Le programme sera organisé en trois étapes, chacune comprenant un processus formel de rapport et de prise de décision, offrant aux décideurs aux niveaux des États membres, de la région et du continent la possibilité d'examiner en permanence les progrès et toute proposition révisée à chaque étape avant d'autoriser la

suivante. Le système continental sera mis en œuvre dans le cadre d'un programme de sept ans coordonné par la CUA et soutenu par les groupes de travail techniques sur l'alerte précoce (GTT-AP) issus de différentes agences et de divers secteurs aux niveaux continental, régional et des États membres. Les 22 activités essentielles identifiées (voir la figure 3 au chapitre précédent) contribueront à la réalisation de cinq produits spécifiques du système d'alerte précoce et d'action rapide:

1. Approbation du programme MHEWAS continental
2. Établissement de protocoles et de plateformes communs pour le partage de données et d'informations sur les risques

3. Amélioration des services de surveillance des dangers et d'alerte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
4. Livraison de systèmes fonctionnels de diffusion et de communication d'alertes de bout en bout, y compris la connectivité vitale du « dernier kilomètre »
5. Élaboration de protocoles et de matériel de préparation, comprenant la planification et la formation

Le programme mettra l'accent sur le soutien et le renforcement des capacités des systèmes d'alerte sectoriels existants, aux niveaux national et supranational, grâce à une meilleure consultation et implication des parties prenantes, ainsi qu'à la coordination et à l'échange d'informations.

Vue d'ensemble du programme de sept ans pour le développement du MHEWAS

Étape 1 – Phase de lancement du MHEWAS (deux ans)

Pour la première étape de la livraison du MHEWAS, durant les deux premières années, la priorité sera de sensibiliser les décideurs et de commencer à soutenir le renforcement des capacités des systèmes d'alerte précoce sectoriels existants, en se concentrant sur l'amélioration des systèmes de gestion des risques naturels.

Il est important de noter que si le programme de sept ans définit les progrès minimaux attendus dans l'élaboration d'un MHEWAS axé sur les risques dits naturels, il ne devrait pas empêcher les parties prenantes, aux niveaux continental, régional et national, ou leurs partenaires, d'explorer les possibilités de renforcer l'intégration entre les systèmes d'alerte précoce sur les risques dits naturels avec les risques biologiques, d'épidémies, de pandémies et de conflits.

Ceux-ci contribueraient à la mise en place d'un système d'alerte précoce et d'action rapide multirisque pour soutenir la prise de décision éclairée en matière de risques dans tout le continent, en particulier dans les contextes où ces multiples risques interagissent et ont des répercussions sur les communautés et les économies.

La création de salles de crise pour le système africain d'alerte précoce et d'action rapide multirisque (AMHEWAS) aidera à coordonner l'échange de données et d'informations d'alerte précoce. Au cours des deux premières années, le programme aura une structure de gestion légère,

attendu que la plupart des activités seront liées à la sensibilisation des décideurs et à la création de partenariats aux niveaux continental, régional et national. La CUA jouera le rôle de coordinateur général de la gestion du programme et à ce titre contrôlera et facilitera la mise en œuvre des plans de travail annuels.

Au moins deux réunions de consultation seront organisées chaque année, dans le respect du calendrier du Groupe de travail Afrique. Ces consultations auront pour but d'atteindre les résultats prévus dans le document de plan de travail en garantissant qu'il n'y a pas de chevauchement des efforts.

Le MHEWAS continental vise à tisser des liens solides entre les salles de crise aux niveaux continental, régional et national, et entre les systèmes d'alerte sectoriels (y compris en matière de santé et de conflits). Néanmoins, des efforts et des investissements continus sont nécessaires de la part des États membres et de leurs partenaires pour renforcer le MHEWAS national et sous-national. L'identification de ces besoins sera approfondie au cours de la première étape du programme de sept ans.

Résultats attendus

- L'architecture institutionnelle du programme de MHEWAS continental est pleinement établie.
- Les directives de ce cadre prévoient la création de groupes de travail techniques et de mécanismes d'échange d'informations et définissent clairement les rôles et les responsabilités.

- Des projets de développement ultérieur de capacités spécifiques d'alerte précoce sont élaborés avec des résultats clairs à chaque étape et la mise en œuvre a commencé.

Étape 2 – Phase de développement du MHEWAS (trois ans)

Le programme poursuivra les efforts de développement et de renforcement des capacités pour les systèmes d'alerte sectoriels, sur les risques dits naturels, les épidémies/risques biologiques et les conflits. Les propositions de structures de coordination du MHEWAS à long terme seront examinées et révisées, à la lumière des enseignements tirés au cours de la première étape.

Ces propositions révisées pour la prestation à long terme du système africain d'alerte précoce et d'action rapide multirisque seront soumises aux décideurs pour accord à la fin de la deuxième étape et avant le début des travaux de la troisième étape.

Résultats attendus

- À partir des orientations des groupes de travail techniques aux niveaux des États membres, des CER et du continent, la salle de crise de l'AMHEWAS et des salles de crise régionales sont créées.
- Des procédures opérationnelles normalisées (PON) et des protocoles pour l'échange des données sont élaborés et des recommandations sont faites pour l'acquisition de systèmes et d'équipements destinés aux différentes salles de crise.

- Les groupes de travail techniques analysent les possibilités de gouvernance à long terme du MHEWAS et les dispositions budgétaires, et soumettent des propositions aux décideurs.

Étape 3 – Mise à l'essai et livraison du MHEWAS (deux ans)

La troisième étape s'attachera à mettre à l'essai et à rendre fonctionnelles les structures de coordination du MHEWAS, comme les décideurs en auront convenu à la fin de la deuxième étape. Cela peut impliquer l'adoption de dispositions juridiques et institutionnelles de soutien en fonction des besoins, l'élaboration de PON et de plans opérationnels et la mise à l'essai du système d'alerte continental, en commençant par au moins une CER et deux États membres sous la coordination générale de la CUA.

À l'issue du programme de sept ans, les progrès seront évalués et des propositions seront soumises aux décideurs quant à des dispositions permanentes, pour le maintien du système africain.

Résultats attendus

- Les systèmes d'alerte précoce et d'action rapide multirisques continentaux sont mis à l'essai et évalués sous la coordination générale de la CUA.
- Des propositions pour l'établissement permanent du système africain d'alerte précoce et d'action rapide multirisque, y compris un programme continu et à long terme pour la mise à l'échelle du système, sont élaborées.

Livraison du programme MHEWAS

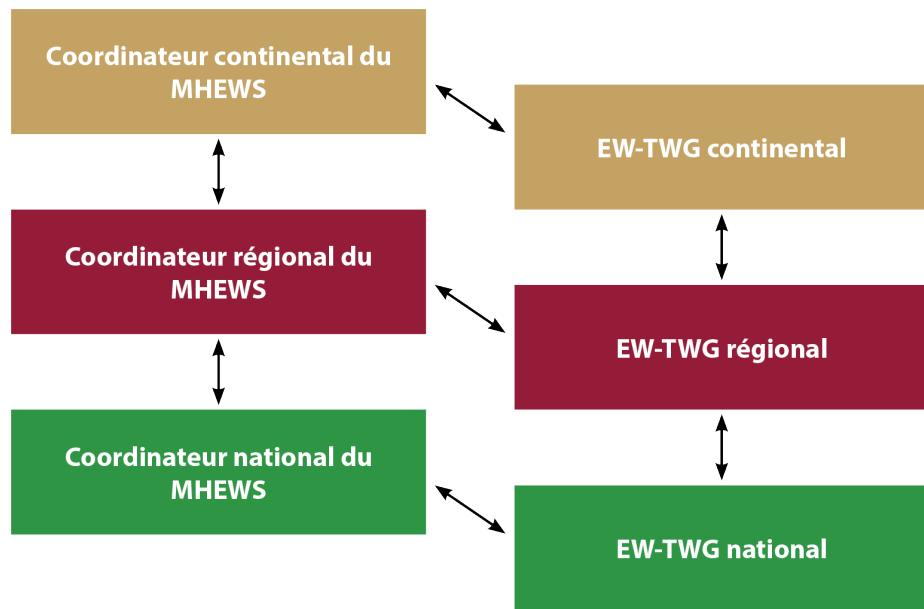


Figure 4 : Structure de gouvernance du MHEWAS – Aperçu continental

L'un des principaux piliers de la structure est la mise en place des groupes de travail (GTT-AP) et des coordinateurs du MHEWAS. La figure 4 ci-dessus donne un aperçu à l'échelle continentale de la structure de gouvernance des coordinateurs et des GTT-AP qui devront examiner et réviser les feuilles de route, mettre en œuvre le système et assurer la formation et le renforcement des capacités à leurs échelons respectifs. Ceci permettra d'ajouter des niveaux de détail dans le programme et de répondre aux priorités locales. Il est proposé que des postes de coordinateurs du MHEWAS soient créés au sein de la Commission de l'Union africaine et des CER et les États membres.

La figure 5 ci-après donne un aperçu à l'échelle nationale de la structure de gouvernance. Les coordinateurs devraient être nommés par l'organisme chef de file pour la coordination des systèmes d'alerte précoce multirisques aux différents échelons. Outre l'élaboration et le maintien de directives opérationnelles pour

la coordination entre les parties prenantes concernées et l'élaboration de protocoles pour le développement et l'activation des actions rapides, les groupes de travail techniques et les coordinateurs apporteront également leurs conseils et leur assistance pour la mise en place des salles de crise à leurs niveaux respectifs.

Création de la salle de crise MHEWAS

La création et la mise à l'essai d'une structure permanente à l'échelle du continent pour la collaboration et la coordination des systèmes d'alerte sont des éléments centraux du programme qui déboucheront sur la création d'une salle de crise pour le système africain d'alerte précoce et d'action rapide multirisque.

La salle de crise régionale constitue un modèle de coordination, de collaboration et d'assistance pour toutes les autres salles de crise régionales et nationales dans leur travail.

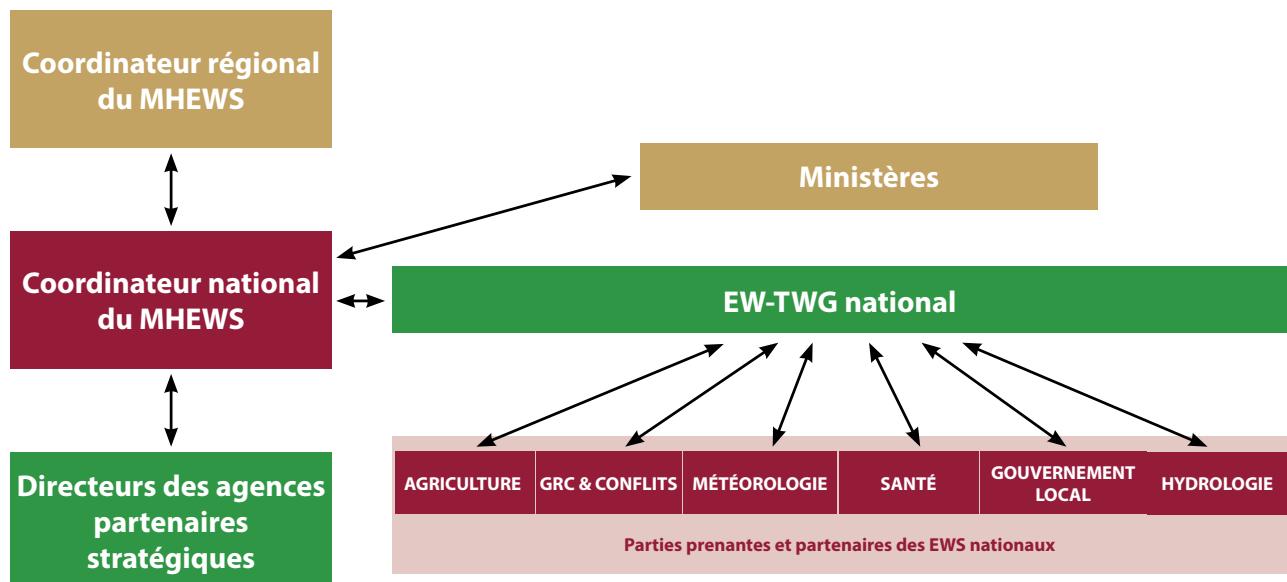


Figure 5 : Structure de gouvernance du MHEWAS – Aperçu national

Analyse de rentabilisation

Le MHEWAS vise à réduire les coûts et les pertes associés aux catastrophes, ainsi que la détresse des personnes. Pour offrir ces avantages, toutes les composantes requises du système d'alerte doivent être en place et adéquatement soutenues par l'allocation des ressources nécessaires (humaines, financières, matérielles, etc.).

À l'heure actuelle, les investissements dans les systèmes d'alerte précoce sont, dans une large mesure, « motivés par les catastrophes ». Cela signifie que les investissements ont tendance à augmenter de manière significative en cas de catastrophe, mais qu'ils sont souvent rapidement réduits au cours des années suivantes, en l'absence de catastrophe. De tels modèles d'investissement font de l'exploitation, de la maintenance et du développement continus de l'infrastructure d'alerte précoce des tâches difficiles et peuvent conduire à des décisions d'investissement sous-optimales.

À l'inverse, un financement adapté des actions d'anticipation visant à accroître la résilience offre une série d'avantages qui garantissent des résultats positifs liés à la fourniture et aux investissements dans les systèmes d'alerte précoce.

Les résultats positifs incluent « trois dividendes » possibles (Aperi *et al.* 2020) : i) les personnes peuvent prendre des précautions en fonction des informations météorologiques qu'elles reçoivent ; ii) la réduction des risques de catastrophe entraîne une très faible augmentation des investissements de certains (par exemple dans l'achat de meilleurs équipements productifs, où toutefois ces investissements ne sont pas directement dus au MHEWAS, mais à une offre de subvention du gouvernement) ; et iii) l'engagement

communautaire entraîne une meilleure gouvernance et l'implication des femmes, ce qui crée un capital social et renforce la capacité de la société civile à entreprendre une gestion des risques de catastrophe.

Il convient de tenir compte du large éventail d'avantages associés à des systèmes d'alerte précoce opérationnels lors de l'examen de l'analyse de rentabilisation des investissements du MHEWAS.

Les systèmes aux niveaux des États membres, régionaux et continentaux se trouvent à différents niveaux de maturité et ont des exigences et des priorités d'investissement différentes.

Les structures et accords de partenariat proposés par le cadre sont conçus pour aider chaque opérateur de système d'alerte, à chaque niveau, à identifier la manière la plus rentable de répondre à ses besoins spécifiques.

Cela inclut des possibilités de : a) commander conjointement des études techniques et d'optimiser l'utilisation des données et des informations existantes ; et b) accéder aux conseils des groupes de travail techniques établis aux niveaux des États membres, régional et continental.

Recommandations

Le modèle final du MHEWAS sera déterminé par l'évolution des besoins en ce qui concerne notamment les contextes de risque dans les pays et communautés d'Afrique, les innovations technologiques, les capacités institutionnelles, les cadres juridiques, les politiques, les programmes et initiatives de soutien, et la disponibilité des ressources techniques et financières.

Il est par conséquent recommandé que la CUA et ses départements continentaux, les CER et les États membres soutiennent le développement du système continental et jouent un rôle plein et actif dans le programme de développement de sept ans.

Si le cadre prévoit un projet de modèle pour le MHEWAS continental, il n'est destiné qu'à servir de point de départ pour une discussion et un développement ultérieurs par les parties prenantes au cours des sept années de développement. Dans le même état d'esprit, la feuille de route pour l'exécution du programme de MHEWAS, avec les 22 activités qu'elle répertorie, est destinée à servir de point de départ pour l'élaboration de plans de projet plus détaillés aux niveaux des États membres, des régions et du continent.

Il est recommandé que la CUA, les CER et les gouvernements nationaux (instances responsables de la gestion des risques de catastrophe et des systèmes d'alerte précoce), en collaboration avec leurs partenaires techniques et financiers, s'approprient ce processus, et que des groupes soient chargés d'élaborer des plans de projet qui reflètent plus précisément leurs propres besoins et priorités locaux et sectoriels.

Conclusions

Honorer l'engagement de la CUA de mettre en place le système africain d'alerte précoce

et d'action rapide multirisque à l'horizon 2030 constituera un accomplissement de taille. L'ampleur du défi que représente la réalisation de cette ambition ne doit pas être sous-estimée et doit être considérée comme un processus d'amélioration continue.

Toutefois, avec la coopération et le soutien de nombreux partenaires et parties prenantes aux niveaux des États membres, des régions et du continent, d'importantes améliorations en matière d'alerte précoce et d'action rapide peuvent être réalisées et aboutir à une réduction des dommages et des pertes entraînés par les catastrophes.

Le programme de développement de sept ans proposé nécessitera inévitablement l'engagement de temps et de ressources de la part de multiples partenaires, dont un grand nombre ont déjà du mal à identifier les ressources pour combler les lacunes de leurs propres systèmes d'alerte sectoriels ou locaux.

En adoptant les propositions du cadre africain (AMHEWAS), les coûts peuvent être minimisés, notamment grâce à une collaboration accrue entre les secteurs et les juridictions, un meilleur partage des données, des informations et des meilleures pratiques, et en évitant le chevauchement des efforts.

Références

1. Organisation météorologique mondiale (2020). State of the Climate in Africa 2019, WMO n° 1253 consulté le 21 septembre 2022 sur : https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10421
2. Organisation météorologique mondiale (2018). Multi-hazard Early Warning Systems, A Checklist consulté le 21 septembre 2022 sur https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=4463
3. Organisation météorologique mondiale (2015). WMO Guidelines on Multi-hazard Impact-based Forecast and Warning Services consulté le 21 septembre 2022 sur : https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=17257#.YPgh1C0Rpqt
4. Overseas Development Institute (2020) The ‘triple dividend’ of Early Warning Systems, evidence from Tanzania’s coastal areas, document de travail, Maria Apergi, Emily Wilkinson et Margherita Calderone consulté le 21 septembre 2022 sur : https://cdn.odi.org/media/documents/202006_odi_triple_dividend_wp_final.pdf
5. Programme des Nations Unies pour le Développement (2019) Five Approaches to Early Warning Systems, Manuel et directive consulté le 21 septembre 2022 sur : <https://reliefweb.int/report/world/five-approaches-build-functional-early-warning-systems>
6. Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (2020) RoadMap for Improving the Availability, Access and Use of Disaster Risk Information for Early Warning and Early Action consulté le 21 septembre 2022 sur : <https://www.undrr.org/publication/africa-road-map-improving-availability-access-and-use-disaster-risk-information-early>

*Ces liens pointent vers des références en anglais

